

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 43 (1914)
Heft: 8

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Les examens de clôture du semestre ont eu lieu à Pérolles, avec la participation habituelle de nombreux parents d'élèves et d'amis de l'école. Le Département fédéral de l'Agriculture était représenté par M. le colonel Jacky. M. Python, directeur de l'Instruction publique, retenu aux Chambres fédérales, et M. Torche, directeur de l'Intérieur, également empêché, s'étaient excusés par un télégramme et une lettre, où ils exprimaient leur sympathie pour l'école de Pérolles. Après les examens, qui furent, sous la forme d'interrogations, une exposition critique de quelques-uns des problèmes ou de quelques-unes des pratiques de l'agriculture moderne, tous les invités se réunirent aux Charmettes, pour le banquet traditionnel. Au cours du repas, M. le directeur de Vevey souhaita une chaleureuse bienvenue aux autorités, aux invités et au corps professoral de Pérolles.

— Le rapport de la Mutualité scolaire de la ville de Fribourg pour 1913 est précédé d'un historique de l'institution, qui débuta en mai 1902. Les premiers mutualistes appartenaient à un patronage fondé en 1901 par quelques étudiants de l'Université. Ce sont ces derniers qui, sous la direction de M. le Dr. Paul Joye, jetèrent les bases de la Mutualité, la première de ce genre en Suisse. D'abord 20, puis 40, les petits mutualistes étaient 65 en mars 1903. Le 25 mars 1905, l'Association était définitivement constituée, sous la gérance d'un comité de trois membres, assisté d'un conseil d'administration de dix membres. En 1907, le conseil communal de Fribourg prenait à sa charge les frais d'administration de l'œuvre. A cette date, la Mutualité comprenait 55 sections. Elle en compte aujourd'hui 64, avec 407 mutualistes. Jusqu'en 1911, le mutualiste recevait une indemnité de 80 centimes par jour de maladie, au reçu de la déclaration du médecin. Ce mode de secours fut supprimé et remplacé par le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques. Cette excellente mesure assurait à la Mutualité, entre autres avantages, la garantie fédérale et les subventions qu'elle comporte. Les statuts de l'Œuvre ont été mis en harmonie avec la loi d'assurances et envoyés à Berne avec la demande de reconnaissance. La Caisse a payé, pour soins médicaux et pharmaceutiques, 1,858 fr. 30. Les secours ont sensiblement dépassé la part des cotisations

qui leur était affectée ; le fonds de réserve a fourni le surplus. 158 enfants ont bénéficié, en 1913, de la caisse-maladie ; la dépense moyenne pour chaque enfant a été de 11 fr. 76. Le maximum de 30 fr. a été payé dans sept cas. Le 38 % des mutualistes ont bénéficié de l'assurance. A la dernière rentrée des classes, la Mutualité a enregistré 102 adhésions nouvelles. Puissent celles-ci devenir de plus en plus nombreuses lorsque seront mieux connus les bienfaits de la nouvelle loi sur les assurances !

Bâle-Ville. — Sous les auspices et avec l'aide de la Société suisse d'utilité publique, du gouvernement de Bâle-Ville et de la conférence suisse pour l'instruction et les soins à donner aux anormaux, un cours destiné à ceux qui s'occupent d'enfants anormaux sera donné cette année à Bâle, du 26 avril au 21 juin. Des cours analogues avaient été organisés en 1899 et 1904 à Zurich, et en 1911 à Berne. Cet enseignement sera donné en 343 heures, réparties sur huit semaines. Environ vingt maîtres et maîtresses, qui ont acquis de l'expérience dans des écoles ou établissements pour enfants anormaux, donneront en allemand les leçons, dont le programme est très étendu et très varié. Les conditions d'admission sont la possession d'un brevet d'enseignement et une activité dans l'enseignement de deux ans au minimum. L'inscription a été close au milieu du mois de janvier.

France. — Depuis plusieurs années, une campagne est menée en vue d'organiser l'enseignement post-scolaire et de le généraliser par l'obligation. Afin de permettre d'aboutir, on propose de réduire les heures de classe à trois par jour pour les élèves de 6 à 8 ans ; à cinq pour ceux de 8 à 13 ans. La réforme exigerait la refonte et l'allègement des programmes. L'obligation toucherait les adolescents des deux sexes de 13 à 17 ans qui seraient astreints à suivre pendant 150 heures par an un enseignement général et pendant 40 heures un enseignement technique. — Un certificat d'études post-scolaires et professionnelles serait institué, dont la possession, possible dès 16 ans, dispenserait de la dernière année de présence.

— On constate que les instituteurs et les institutrices se sont appliqués à choisir leurs représentants parmi les plus avancés d'entre les candidats. Et ces avancés entraînent le personnel dans une guerre contre l'autorité légale. On note qu'aucun directeur d'école de Paris n'a été élu au dernier vote. Les avancés sont partout les mêmes.

— La nouvelle législation scolaire n'a pas de bonne presse. *Le Temps* la critique sévèrement. Les avancés demandent de renforcer l'action légale sur les écoles privées et mettent en avant cette proposition stupéfiante : « Il faudra interdire l'entrée de ces écoles à ceux qui en sont les vrais chefs : les inspecteurs diocésains et les curés !! » Et ces écoles sont privées de tout subside gouvernemental, mais une ingérence draconienne serait de bon ton... O respect de la liberté !

Autriche. — En principe, les instituteurs ont le droit de choisir librement les manuels qui leur paraissent les meilleurs. Mais l'administration centrale a fondé, il n'y a pas longtemps, une librairie impériale-royale de manuels scolaires. Les inspecteurs de districts sont naturellement incités par leurs chefs, à faire de la propagande pour les manuels du gouvernement. Certains d'entre eux se refusent à cette mission, qu'ils ne trouvent digne ni d'eux ni de l'école. Mais dans certaines provinces, le corps enseignant se prête sans aucune résistance à cette tentative de monopolisation des manuels scolaires. L'association des instituteurs autrichiens de langue allemande lutte avec ardeur pour le maintien de la plus grande liberté.

Amérique. — Les Américains sont très partisans des punitions corporelles pour les enfants. Ainsi, à Huntington, les élèves des écoles étaient particulièrement insupportables. Ils se moquaient des pensums, des retenues... Pour en venir à bout, il a fallu qu'un de leurs professeurs inventât la batteuse électrique. Dès qu'un jeune garçon a reçu une punition, il est amené devant l'instrument de torture. Le maître chargé de cette besogne presse sur un bouton, et le martinet s'abaisse sur le corps du condamné autant de fois qu'il est nécessaire. Il paraît que c'est d'un effet certain. C'est à la fois propre, pratique et rapide. Ajoutons que l'extérieur de l'instrument est coquet. Son inventeur en a fait une sorte de bahut Louis XVI. En tout cas, si le meuble est de style français, le mécanisme enfermé dedans n'est décrit, ni prévu dans aucun traité de pédagogie.

— Dans deux ou trois ans, les écoles protestantes de Montréal seront complètement aux mains des juifs qui en feront, comme à New-York, des écoles juives, écrit la *Vérité* de Québec. D'après les chiffres publiés par les journaux locaux, durant l'année 1912-1913, les écoles protestantes de

Montréal ont été fréquentées par 10,646 enfants appartenant aux diverses sectes protestantes, et par 8,081 enfants juifs. Comme on le voit, les deux groupes ne sont pas éloignés de l'égalité numérique ; en outre, la fréquentation par les juifs augmente plus sensiblement que celle des enfants protestants, 1,223 contre 816. Dans quelques années, le nombre des élèves juifs, non seulement égalera celui des élèves protestants, mais il aura vite fait de se constituer en majorité prépondérante.

PENSÉES

Instruire, c'est former dans un sujet des dispositions qui le fortifient et doublent ses pouvoirs d'action.

Cardinal MERCIER.

* * *

La paresse qui est une langueur d'âme est une source inépuisable d'ennui.

FÉNELON.

* * *

Rien n'est pernicieux aux petits comme aux grands, physiquement et moralement, autant que les paresseuses et les traînasseries dont le sommeil est le prétexte. Le lit est le siège de la lâcheté.

H. BOLO.

* * *

Ce qu'il y a de très important dans l'éducation, c'est de laisser affermir les organes en ne pressant pas l'instruction.

(Avis de Fénelon aux faiseurs de programmes.)

HARMONIUMS

avec ton d'orgue admirable à partir de 46 marks. PIANOS, instruments particulièrement bon marché. Catalogue *gratis*.
Aloys Maier, Fournisseur de la Cour Royale, **Fulda**.

7 0 0 0 harmoniums dans toutes les parties du monde chantent eux-mêmes leur louange.

H. 6. 8326